

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY**  
**D'AGREGATION DE SCIENCE POLITIQUE**  
**2006-2007**

---

On ne peut, tout d'abord, que reprendre à notre compte l'observation liminaire que faisait Marc Sadoun dans son rapport sur le dernier concours. La mention "Premier concours national d'agrégation de science politique pour le recrutement des professeurs des universités" est trompeuse dans la mesure où le concours interne n'est plus ouvert depuis 2003 et où le concours externe demeure de fait le seul mode de recrutement national des professeurs des universités. En revanche avec 7 postes et 7 affectations proposées, dont on aurait cependant aimé qu'elles soient rendues publiques plus tôt, ce concours se situe dans la lignée du précédent. Il serait sain, à cet égard, que le nombre de postes offerts à chaque concours "externe" reste dans cet ordre de grandeur et ne connaisse pas de variations brutales de manière à rassurer tous ceux qui s'engagent dans la voie difficile de la recherche doctorale et qui attendent du Ministère la visibilité nécessaire à leurs espérances légitimes de carrière. Le rapport examinera successivement la composition du jury, le profil des candidats, le bilan global du concours, le déroulement des différentes épreuves.

**La composition du jury :**

Le jury était composé de sept membres nommés par arrêté du 24 août 2006 :

- . Jean Baudouin, Professeur à l'Université de Rennes.1, [président],
- . Michel Hastings, Professeur à l'institut d'études politiques de Lille,
- . Josepha Laroche, Professeure à l'Université de Paris.1,
- . Armel Le Divellec, Professeur à l'Université du Mans,
- . Dominique Reynié, Professeur à l'institut d'études politiques de Paris,
- . Henry Rousso, Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique de Paris
- . Yves Surel, Professeur à l'institut d'études politiques de Grenoble.

La Président a veillé à ce que soit assurée une représentation équilibrée, d'une part, des différents segments de la discipline, d'autre part, des types d'établissement, enfin des ancrages géographiques. En ce qui concerne la première variable qui demeure la plus décisive, l'objectif a été correctement atteint puisque le jury comprenait deux membres spécialistes de sociologie politique, un spécialiste de politiques publiques, un spécialiste de relations internationales, un spécialiste d'histoire des idées, d'eux d'entre eux manifestant de surcroît une vraie compétence dans le domaine des méthodes des sciences sociales. Les deux autres critères ont également été observés. Trois membres du jury étaient issus des Instituts d'Etudes politiques, trois autres des Facultés de Droit, le dernier étant rattaché au C.N.R.S. De même, trois membres du jury appartenaient à des établissements parisiens, quatre autres enseignant dans des établissements provinciaux. Le Président a tenu, également, à introduire dans le jury deux éléments "allogènes" : l'un Professeur de droit public mais surtout spécialiste des régimes politiques apportait sa compétence dans un domaine, l'analyse des institutions, où notre discipline est souvent défailante ; l'autre Directeur de recherches au C.N.R.S., spécialiste incontesté d'histoire contemporaine, était loin d'être étranger à notre discipline puisqu'il co-anime un groupe de travail réunissant des historiens et des politistes autour des problématiques de la "sociologie historique". L'un et l'autre se sont parfaitement intégrés à notre jury lui apportant les savoirs qui leur étaient propres mais aussi ce "regard externe" qui contribue à la richesse des débats.

Un objectif, en revanche, n'a pas vraiment été atteint, une représentation satisfaisante des femmes au sein du jury. Il s'agit là d'un problème récurrent. Le faible nombre de femmes parmi les professeurs de science politique rend particulièrement difficile l'application des directives ministérielles nous incitant sinon à appliquer mécaniquement tout du moins à nous rapprocher du principe de parité. Cette situation explique sans doute en partie le faible nombre de candidates. Le concours 2006-2007 a même marqué une légère régression puisqu'elles n'étaient que 10 à se présenter au concours sur un effectif de 45 candidats, contre 14 en 2004 sur un effectif de 48 candidats. Sans nécessairement conclure à une "domination masculine" structurelle, il faut reconnaître que cette situation n'est pas saine et explique pour une part la réticence qu'éprouvent nombre de candidates potentielles à se présenter devant des jurys majoritairement composés d'hommes. Le fait que le major du concours soit, pour la seconde fois consécutive, une femme devrait les aider néanmoins à surmonter cette inquiétude.

### **Le profil des candidats :**

Le jury d'agrégation demeure un prisme privilégié pour apprécier l'état d'une discipline, singulièrement l'attrait ou au contraire la défaveur qui entourent ses différents domaines de recherche. De ce point de vue, une lecture attentive des options choisies par les candidats révèle sur fond de grande continuité quelques déplacements instructifs. L'option "sociologie politique" demeure largement dominante puisque sur 45 candidats, 21 l'avaient choisie en épreuve d'admissibilité. En revanche, 10 candidats avaient opté pour "Idées politiques" [contre 5 en 2004], 7 pour "Relations internationales" [contre 9 en 2004], 7 en "Politiques publiques" [contre 4 en 2004], ce qui indique un doublement des candidats ayant choisi "Idées politiques", un quasi-doublement des candidats ayant choisi "Politiques publiques", un léger recul de l'option "Relations internationales". Il serait bien hasardeux de tirer des enseignements durables de cette distribution des choix. D'une part, on ne saurait oublier la part de calcul qui explique notamment pourquoi certains candidats ont pu choisir une option ne correspondant pas nécessairement à leur spécialité de recherche. Surtout, il conviendrait de croiser cette courbe avec les statistiques plus consistantes dont dispose le C.N.U. Or celles-ci ne sont pas nécessairement concordantes. Ainsi, le nombre relativement important de candidats profilés "Idées politiques" traduit aussi la difficulté de plus en plus grande que trouvent ces derniers à candidater à un poste de MC avec une chance raisonnable de succès. Il est significatif que parmi les deux nouveaux agrégés correspondant à ce profil, l'un n'était toujours pas titulaire alors que sa thèse avait été soutenue neuf ans auparavant, l'autre venait tout juste de l'être après plusieurs années de démarches infructueuses. Pour les politistes ayant fait le choix de la philosophie politique, la voie agrégative, en dépit de son caractère très sélectif, est aussi "réaliste" que celle de la maîtrise de conférences. Une remarque qui, à un degré moindre, peut aussi s'appliquer aux spécialistes de relations internationales. A l'inverse, le nombre relativement bas de candidats ayant choisi l'option "politiques publiques", ne reflète nullement la place de plus en plus centrale qu'occupe cette matière dans le champ de la science politique. Il existe par ailleurs une grande porosité entre les "politiques publiques" et la "sociologie politique", choisir en première option sociologie politique ne signifie donc pas rejet des politiques publiques, il est d'ailleurs intéressant de constater que sur les 21 candidats ayant choisi "sociologie politique" en première leçon, 9 avaient choisi "politiques publiques" en deuxième option. Ce nouveau concours d'agrégation conforte, au final, les tendances lourdes de la science politique française depuis plusieurs années : consolidation autour d'un "noyau dur" constitué par la sociologie politique et les

politiques publiques, relative stagnation des relations internationales, lente marginalisation de l'histoire des idées.

### **Remarques générales :**

Avant d'examiner le déroulement des différentes épreuves, il convient d'observer plusieurs remarques de caractère général auxquelles se sont accordées les membres du jury :

- En premier lieu, il nous est apparu que les "fondamentaux" de la discipline n'étaient pas toujours maîtrisés et que la spécialisation de nombreuses recherches doctorales tenait sans doute une part importante dans cette insuffisance trop largement partagée. Cette distorsion entre le "particulier" et le "général" éclaire par exemple l'écart qui est souvent apparu entre l'épreuve sur travaux et l'épreuve d'admissibilité, un nombre appréciable de candidats ayant réalisé d'excellentes soutenances de travaux "s'effondrant" lorsqu'il s'agissait de présenter de manière claire et convaincante la question qu'ils avaient tirée au sort. A l'inverse, d'autres candidats dont les soutenances avaient été moyennes ont gagné de nombreux rangs à l'issue d'une première leçon en loge beaucoup mieux maîtrisée. On peut certes discuter autour de l'articulation qu'il convient d'établir entre l'épreuve sur travaux et la première épreuve en loge. Il ne nous semble pas opportun, cependant, de revenir sur l'architecture d'un concours qui est plus qu'une simple "habilitation à diriger des recherches" et qui, à travers la diversité des épreuves proposées aux candidats, honore pleinement notre statut "d'enseignant-chercheur". Il est sain, en particulier, que la valeur des candidats s'exprime aussi sur des sujets les obligeant à sortir de leur champ de spécialisation. On attend, certes, d'un Professeur de science politique que tout au long de sa carrière il fasse bénéficier ses étudiants et ses doctorants des compétences qu'il a accumulées dans un domaine de recherche particulier. Mais en même temps, il doit être capable de diversifier ses objets d'étude voire d'explorer de nouveaux terrains.

- En second lieu, le statut qu'il convient d'assigner à "l'histoire des idées politiques" s'est révélé être une source récurrente de débats sinon de controverses. Le déclin précédemment évoqué de cette spécialité exprime la défiance sinon l'hostilité qu'éprouveraient une majorité de politistes à l'endroit d'une matière qui peinerait à se distinguer du commentaire politique ordinaire ou qui tout du moins dévaluerait voire ignorerait les méthodes des sciences sociales. Le problème n'est d'ailleurs pas propre à la science politique et H. Rousso nous a rappelé que les historiens étaient confrontés à des controverses identiques. Si l'appartenance des "idées politiques" à la Science

politique n'a jamais été récusée, une proposition qui sera exposée plus tard a été faite afin de rehausser sa place sans pour autant remettre en cause les équilibres actuels de notre discipline.

- En troisième lieu, le jury s'est inquiété de la faible attractivité du concours d'agrégation auprès de tous ceux qui pouvaient juridiquement prétendre y participer. Même si le nombre des candidats se stabilise depuis plusieurs concours entre 40 et 50, la stagnation des effectifs interroge d'autant plus que la discipline compte un nombre de plus en plus élevé de Maîtres de Conférence et de docteurs, que le nombre de postes offerts au concours reste à un niveau relativement satisfaisant et n'est donc pas en lui-même un facteur dissuasif. Il existe sans doute des réticences structurelles, de nombreux collègues titulaires préférant l'ancrage individuel et souvent familial dans un lieu apprécié à une aventure agrégative qui viendrait éventuellement perturber les situations acquises. On ne saurait, cependant, se satisfaire d'une explication en termes de "choix rationnel". Il nous a semblé qu'une vaste enquête pourrait être diligentée, à l'initiative du C.N.U. par exemple, en direction des candidats potentiels se privant en toute connaissance de cause de la ressource que leur offre le concours, afin de mieux identifier les obstacles de toute nature que celui-ci rencontre.

### **Le déroulement des épreuves :**

• La première épreuve est consacrée à la soutenance des travaux. Le jury a été attentif, au premier chef, à la rigueur intellectuelle du candidat, à son aptitude à lier conceptualisation et recherche empirique. Cette épreuve est beaucoup plus, cependant, qu'une "deuxième soutenance" et s'identifie à une H.D.R. D'une part, elle permet d'apprécier les travaux ultérieurs qui, pour une part souvent importante, s'inscrivent dans le sillage de la thèse et qui pour une autre part, généralement plus ténue, s'aventurent sur d'autres terrains de recherche. Surtout, la longueur de la première épreuve [10' de présentation des travaux par le candidat, 35' de questions-réponses] permet d'engager le dialogue avec le candidat, d'apprécier la solidité de son argumentation mais aussi sa capacité à défendre oralement une problématique. C'est également ce souci de lier rigueur scientifique et aptitude pédagogique qui nous a conduit à accorder une grande importance à la rédaction de la "note sur travaux" qui permet au jury d'apprécier la cohérence d'un parcours et la progression de la réflexion. Enfin, le jury a également pris en considération le nombre et la diversité des publications ainsi que l'inscription personnelle des candidats dans des constellations scientifiques nationales et/ou internationales. En l'absence d'indicateurs précis, le jury s'est efforcé de combiner le plus objectivement possible les critères précédemment énoncés en y ajoutant, cependant, deux tempéraments. Le premier intègre la date de soutenance de la thèse : on ne peut exiger d'un candidat qui a soutenu sa thèse dans l'année précédant l'ouverture du concours le même palette de travaux qu'un candidat ayant à son actif plusieurs années de recherches post-doctorales.

Le second tient à la nature des travaux : une recherche en apparence très "monocolore" peut se révéler néanmoins fort riche lorsqu'elle implique de la part de son auteur un investissement de longue durée sur des terrains éloignés, dans des conditions parfois très difficiles. A l'issue de cette première épreuve, sur les 45 candidats inscrits au concours, 30 ont été déclarés sous-admissibles.

- La seconde leçon qui détermine l'admissibilité est en même temps la première leçon en loge. Comme lors du précédent concours, celle-ci ainsi que les deux suivantes ont été préparées dans l'une des salles de la bibliothèque de l'I.E.P. de Paris et soutenues dans une salle avoisinante. Cette unité de temps et de lieu s'est révélée particulièrement positive. Par ailleurs, la direction de l'I.E.P. a mis à la disposition des candidats toutes les ressources documentaires nécessaires et Nadine Dada, conservatrice de la bibliothèque, a fait preuve d'une diligence de tous les instants pour que les leçons puissent être préparées dans les conditions matérielles et humaines les plus satisfaisantes. Il convient également de rappeler qu'un parcours de reconnaissance des lieux avait été ouvert avant le concours et une carte d'accès à la bibliothèque remise à chaque candidat, afin d'éviter toute inégalité entre candidats parisiens familiers des lieux et candidats provinciaux les découvrant souvent pour la première fois.

La première leçon en loge qui relève de la spécialité du candidat permet traditionnellement d'apprécier deux qualités : d'une part, des qualités de fond, à savoir la densité des analyses, l'étendue des connaissances, la capacité à mettre en sens la question posée, d'autre part, des qualités de forme, notamment l'utilisation rationnelle des trente minutes d'exposition [dans un souci de respect des textes et d'égal traitement de tous les candidats le jury a sur ce point été très vigilant] mais aussi le souci de présenter de manière claire et didactique le sujet tiré au sort. La capacité à se détacher de ses notes restant, en revanche, un idéal dont tous les candidats sans exception peinent à se rapprocher ! L'exercice est difficile, laisse peu de place à l'improvisation et nécessite une bonne préparation avant la tenue du concours. A l'exception de deux d'entre eux qui ont renoncé avant leur heure de passage, l'ensemble des candidats ont géré correctement le temps qui leur était imparti tant pour la préparation que pour la présentation orale du sujet. Les prestations ont, malheureusement, été fort inégales et il faut reconnaître que certaines d'entre elles ont été extrêmement décevantes pour ne pas dire plus, alors que les candidats évoluaient en principe sur leur terrain de prédilection. Un résultat d'autant plus surprenant qu'ils connaissaient les principes de la leçon en loge et qu'ils n'étaient pas a priori pris au dépourvu. A l'issue de cette seconde épreuve, sachant que deux candidats "sous-admissibles" s'étaient désistés avant l'épreuve et que deux autres renoncèrent en cours de préparation, douze candidats ont été à leur tout éliminés, seize restant en piste pour les deux autres leçons en loge.

. La troisième leçon soulève traditionnellement des objections. Il est certain que son intitulé "les institutions et la vie politique nationale et comparée depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle" pêche par son extrême généralité, requiert surtout des candidats des investigations qui étaient réalisables dans le cadre d'une leçon de vingt-quatre heures assistés d'une équipe, qui sont beaucoup plus problématiques dans le cadre d'une préparation en loge de huit heures. Même si les moyens informatiques mis à leur disposition facilitent l'accès aux sources bibliographiques les plus immédiatement exploitables. Tout en étant conscients de ces difficultés les membres du jury ont estimé de manière unanime qu'il convenait de maintenir en l'état cette leçon qui permet de tester la culture générale des candidats, leur connaissance de l'histoire politique, sociale et culturelle contemporaine. Elle les oblige notamment à sortir de leur spécialité, à marier des approches différentes, à consentir un effort de transversalité intellectuelle. Elle est aussi un élément appréciable de respiration de la discipline. Une autre donnée nous incite à la pérenniser. Cette leçon est celle qui a donné lieu aux prestations les plus décevantes. S'il y eut de brillantes exceptions, la majorité des leçons était faible et à travers le jeu des question-réponses se laissait trop souvent apercevoir l'inculture politique et institutionnelle des candidats. Constat d'autant plus étrange que la sociologie politique est de plus en plus conviée à se joindre à l'histoire sociale et que la "socio-histoire" est même aujourd'hui l'un des pôles les plus fréquentés de notre discipline.

. La quatrième leçon a été dans l'ensemble mieux assumée que la précédente. Elle a cependant, soulevé des objections lourdes portant, elles, sur la nature même de l'épreuve. Certes, il est tout à fait légitime de faire travailler les candidats sur un ensemble de textes afin d'en restituer le plus clairement possible les problématiques centrales. Ce genre d'exercice permet notamment d'apprécier leurs qualités pédagogiques. Deux sortes de critiques ont, cependant, été émises. D'une part, les dossiers sont souvent d'une longueur excessive et compliquent par là même le travail de synthèse et d'analyse. D'autre part, l'option "méthodes des sciences sociales" prête à ambiguïté. De deux choses l'une, en effet : ou elle privilégie les questions épistémologiques et en appelle alors à des approches nécessairement transversales, ou elle vise les seules techniques d'identification et d'interprétation des faits et risque alors de se couper de tout arrière-plan théorique. Le jury, unanime, suggère la réforme suivante. D'une part, si le principe du dossier est maintenu il serait bienvenu de s'en tenir à un texte plus bref n'excédant pas une dizaine de pages. N'étant plus dans l'obligation de lire des dossiers frôlant parfois la soixantaine de pages, les candidats pourraient soigner davantage la présentation et l'interprétation des idées-forces du texte. D'autre part, les candidats ne choisiraient plus l'option mais la tireraient au sort parmi celles qui n'auraient pas été retenues lors de la première leçon en loge. Cette formule apporterait un commencement de solution

au problème récurrent des "Idées politiques" et de leur place au sein de la discipline. S'il semble indispensable d'exiger des candidats profilés "Idées politiques" qu'ils démontrent également leur compétence sur le terrain de la sociologie politique ou des politiques publiques, il ne paraît pas non plus infondé de demander aux spécialistes de ces deux dernières disciplines qu'ils affichent eux aussi un minimum de savoir-faire dans le domaine des Idées politiques ou dans celui des Relations internationales. Un spécialiste de sociologie électorale ou de politiques européennes peut aussi être amené à exercer son intelligence sur un texte de Machiavel ou de Marx, ou sur résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies sans nécessairement déchoir !

### **Remarques conclusives**

. d'une part on ne peut que souhaiter que se pérennise le déroulement du concours d'agrégation externe de science politique dans les locaux de l'I.E.P. de Paris. Ceux-ci offrent aux candidats des conditions matérielles, documentaires et humaines de préparation et d'exposition des différentes leçons tout à fait remarquables.

. d'autre part, on doit également souhaiter le maintien en l'état du concours d'agrégation externe de science politique dont l'architecture générale emprunte aux concours d'agrégation de droit. Certes, la procédure est longue et lourde et met durement à l'épreuve les candidats... mais aussi les membres du jury. Elle demeure, cependant, une modalité remarquable de recrutement des professeurs. La diversité des exercices proposés aux candidats permet au jury d'apprécier tout à la fois la teneur scientifique des travaux, leur aptitude pédagogique ainsi que leur capacité à être dans le même mouvement des "spécialistes" incontestés et des "généralistes" compétents.

. il serait également souhaitable que l'option "méthodes des sciences sociales" soit mieux définie de manière à trouver un juste milieu entre la pure abstraction théorique et la technicité statistique.

Enfin nous ne manquerons pas de remercier M. Maurage qui, pour la dernière fois, a mis sur les rails ce nouveau concours d'agrégation, Mmes David et Ranguin qui, pour le Ministère, ont assuré avec beaucoup de professionnalisme le suivi de ce concours, et, une fois encore, Nadine Dada dont l'inépuisable générosité a tenu une part si importante dans le bon déroulement des différentes épreuves.

**Jean BAUDOUIN.**